



Information aux organisations CGT concernant le Crédit Coopératif

Une rencontre s'est déroulée le 19 décembre 2017 à la Confédération entre des représentants du Crédit Coopératif et le Directeur administratif et financier de la Confédération.

Ce dernier a réitéré le fort mécontentement engendré dans les organisations CGT par la façon unilatérale dont le Crédit Coopératif a fait part de ses modifications du système de prélèvement des cotisations et de la tarification.

Les représentants du Crédit Coopératif ont reconnu le caractère précipité de cette démarche et le fait qu'elle leur avait été largement imposée par les restructurations en cours dans leur groupe bancaire.

Ils ont fait part de plusieurs nouveaux éléments d'information.

En premier lieu, une tarification spéciale « CGT » est proposée ramenant

- l'abonnement mensuel du service à 2,50 € au lieu des 5 € initialement imposés ;
- le coût unitaire des prélèvements planchers à 0,20 € au lieu de 0,25 €.

Ils ont rappelé la suppression des commissions d'impayés sur prélèvements actuellement de 2,85 €/impayé, et le passage à 0,90 % du coût unitaire de prélèvement.

Ils ont en outre indiqué que la date de retour des nouveaux contrats est reportée au 8 janvier 2018 afin de permettre un temps d'information de la banque aux syndicats, et qui se traduira par une note qui leur sera adressée via la messagerie de leur compte Crédit Coopératif.

En conséquence, la page 4 des exemplaires de convention qui ont été déjà envoyés devront être modifiés pour tenir compte de ces nouvelles propositions.

Par ailleurs, les représentants du Crédit Coopératif ont valorisé les nouvelles fonctionnalités de la solution « Collect online » censées être mieux adaptées aux besoins des « petites » structures :

- paramétrage, évitant une gestion administrative lourde des données de prélèvement, reconduit automatiquement ;
- fourniture d'état de gestion consultable de ces prélèvements ;
- accès et consultation sur portable et tablette.

Le Directeur administratif et financier a pris bonne note de ces informations et des nouvelles conditions de tarification et de date de modification du contrat plus conforme à l'attente d'une relation plus spécifique entre le Crédit Coopératif et la CGT.

Position de la Confédération :

La Confédération apprécie que le Crédit coopératif ait tenu compte des remarques et du mécontentement de la Confédération ainsi que de nombreuses organisations de la CGT.

Elle laisse cependant à l'appréciation des organisations de savoir si ces nouvelles offres correspondent bien aux attentes des syndicats dont les besoins peuvent être différents selon leur taille, le montant moyen des cotisations, les capacités de gestion d'un système de prélèvements.

Elle rappelle que d'autres formules sont possibles avec le Crédit Coopératif concernant les grands comptes (Coopa.trans).

La Confédération va poursuivre des discussions avec le Crédit Coopératif en vue de la mise au point d'un contrat cadre afin d'obtenir de nouvelles possibilités de partenariat.